

**PROCES-VERBAL**

**DE L’ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**en date du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Les membres de l’association Familles Rurales de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, régulièrement convoqués conformément aux articles 14, 39 et 40 des statuts**[[1]](#footnote-1)**, se sont réunis en **Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)** à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

L’AGE s’est tenue sous l’autorité de **M(me) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**, Président(e) en exercice de l’association (*en cas d’empêchement, préciser : « Vice-Président » - ou autre fonction parmi les membres majeurs du Conseil d’administration - « par délégation du Président empêché »*), avec pour **Secrétaire de séance** **M(me) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**, Secrétaire de l’association (*ou autre fonction en cas d’empêchement ; proposer dans ce cas à l’AG la désignation de cette personne en qualité de Secrétaire de séance, en l’absence du Secrétaire empêché*).

*Si des scrutateurs ont été désignés, formuler :*

**M. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_** et **M. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_** ont été désignés comme scrutateurs.

**Participation et quorum**

Il a été tenu une **feuille de présence**, signée par les membres présents à jour de leur cotisation, pour eux-mêmes et pour les membres leur ayant donné mandat.

Le contrôle de l’émargement et des mandats a été effectué par les scrutateurs désignés ci-avant.

*En l’absence de scrutateurs, formuler :*

Cette feuille de présence, certifiée exacte par le Président et le Secrétaire de séance, est conservée par l’association à l’appui du présent procès-verbal, ainsi que les pouvoirs des membres représentés.

Le nombre de membres présents à jour de leur cotisation était de \_\_\_ ; le nombre de personnes dûment représentées était de \_\_\_.

1. Statuts types de l’Association Familles Rurales 2013 [↑](#footnote-ref-1)